



Accès à la Hors-Classe Le hold-up de la Ministre !

Les mensonges de la ministre nous donnent une raison de plus d'exiger le retrait de la réforme de l'évaluation qui découle de la transposition du protocole PPCR dans l'Education nationale !

Accès à la Hors-Classe des PE au 1^{er} septembre 2016

La ministre de l'Éducation nationale Mme Vallaud-Belkacem avait annoncé à grand renfort de publicité que 5% des professeurs des écoles promouvables à la hors-classe (c'est-à-dire 7^{ème} échelon et plus) seraient promus au 1^{er} septembre 2016.

Petit problème : la plupart des syndicats départementaux font remonter au SNUDI-FO national des taux de promus inférieurs à 5% !

C'est le cas pour les Bouches du Rhône avec un ratio de 4.72% au 1^{er} septembre 2016 !

19 de nos collègues, promouvables à la HC, ont été placés en liste complémentaire, dans l'attente d'une réponse du Ministère suite au courrier de recours formulé par les 3 syndicats siégeant à la CAPD (SNUipp 13-SNUDI FO 13 et SE UNSA 13)

Le SNUDI-FO a donc demandé audience au ministère pour avoir des réponses, et force est de constater... que rien n'a été éclairci du tout !

Les représentants de la ministre qui ont reçu le SNUDI-FO le 20 octobre ont expliqué que le taux de promus de 5% n'était pas appliqué de manière nationale mais était modulé par académie et par département en fonction du nombre de collègues au 10^{ème} et au 11^{ème} échelon.

Mais les représentants de la ministre se sont refusés à communiquer au SNUDI-FO le nombre de promus et de promouvables par département. Cette remise en cause du paritarisme interdit au SNUDI-FO de vérifier que le taux de 5% annoncé par la ministre est respecté.

« Quand c'est flou, il y a un loup ! » dit le proverbe.

Le SNUDI-FO considère que si la ministre se refuse à transmettre les informations concernant la hors classe, c'est qu'elle ne respecte pas le taux de 5% annoncé !

Si la ministre ment sur le fait que 5% des collègues promouvables ont pu accéder à la hors classe au 1^{er} septembre 2016, **que penser alors de son engagement de porter ce taux à 5,5% au 1^{er} septembre 2017 ?**

Le SNUDI FO 13 engagera tous les recours nécessaires afin que les 19 collègues actuellement en liste complémentaire puissent accéder au grade de la hors classe au 1^{er} septembre 2016, par effet rétroactif.

Nous nous adresserons dans ce sens lors de la prochaine CAPD du 18 décembre qui validera le projet de promotion des PE et des instituteurs.

Accès à la Hors-Classe avec la future réforme de l'évaluation

Pour tenter de faire accepter sa réforme de l'évaluation, la ministre de l'Education Nationale ose affirmer que sa mise en œuvre permettra à tout enseignant d'effectuer une carrière sur au moins deux grades : autrement dit tout le monde accéderait à la Hors Classe dans le cadre du protocole PPCR.

Il s'agit d'un mensonge !

Lors d'un groupe de travail ministériel le 3 novembre sur la mise en place de PPCR, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a confirmé le fait que les personnels puissent effectuer une carrière complète sur au moins deux grades... n'était qu'une possibilité !

Une baisse programmée du nombre de « promouvables » ...

En 2016 le taux de promotions pour l'accès à la hors-classe est officiellement de 5% pour les professeurs des écoles. Ce taux est calculé sur le nombre de « promouvables », c'est-à-dire, le nombre total de collègues étant au 7ème échelon ou plus au sein de la classe normale.

Mais qu'advient-il avec les projets de décrets statutaires modifiant les carrières et l'évaluation des personnels, décrets qui seront présentés au comité technique ministériel du 7 décembre ?

Il est indiqué dans le projet de décret : «Les professeurs des écoles peuvent être promus au grade de professeurs des écoles hors-classe lorsqu'ils comptent, au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale».

Ainsi, pour être susceptible d'être promu à la hors-classe, il faudrait atteindre 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon et non plus le 7ème échelon comme aujourd'hui, avec comme conséquence directe, la baisse massive du nombre de promus !

Exemple pour les Bouches du Rhône :

En 2016, avec les règles actuelles, on dénombrait 6926 promouvables du 7ème au 11ème échelon.

327 personnels, soit 4,72% (au lieu des 5% annoncés) des promouvables, ont été promus à la hors classe.

Avec le nouveau décret, le nombre de personnels promouvables (professeurs des écoles classe normale à partir de deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon et jusqu'au 11ème échelon) **serait quasiment divisé par 2 !**

Environ 3000 collègues seraient promouvables à la hors classe !

Pour conserver le même nombre de promus, 327, il faudrait que le taux passe de 5% à 11% !

Si le taux restait à 5%, seuls 150 collègues seraient promus à la hors classe !

Chacun comprend, austérité oblige, que la diminution de près de 2/3 du nombre de promouvables facilitera la tâche du prochain gouvernement pour diminuer drastiquement le nombre de promus !

Ainsi, avec le projet de réforme de l'évaluation des enseignants, d'une part, les promotions en classe normale s'effectueraient à la tête du client et sur un rythme plus long ; d'autre part, la perspective d'accéder à la hors-classe deviendrait un « mirage » pour la plupart d'entre nous !

Tout cela de ferait hors de tout barème et contrôle des délégués du personnel en CAPD...

Les décrets instaurant l'évaluation des enseignants préparent à la fois un plan d'économie à grande échelle sur le dos des personnels et une remise en cause du statut des enseignants

Il s'agit non seulement d'un bouleversement... mais aussi d'un véritable hold-up !

Dans cette situation, nous vous invitons à lire et à signer la motion qu'ont adopté déjà plusieurs centaines de collègues dans les Bouches du Rhône.

→ [modèle à télécharger](#)

Pour le SNUDI-FO, l'heure est à l'action commune pour obtenir l'abandon de transposition de PPCR dans l'Education nationale et du projet gouvernemental d'évaluation des enseignants qui en découle !

Le SNUDI FO 13 organise une intersyndicale ce lundi 5 décembre pour proposer aux autres organisations syndicales (SNUipp 13, CGT-Education 13 et SUD Education 13) d'agir ensemble en ce sens en direction de la Ministre.

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !